

/M.I./

RÉPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTÈRE DES RELATIONS

INSTITUTIONNELLES

B.P. 790 KIGALI

06 OCT. 1989

105 / 10 / 89

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI

Paiement par Comptes
No 2284... autorisés
Kigali, le 9 OCT. 1989
Le Directeur du Trésor

Il y a lieu de payer à Monsieur
TWAGIRA Jean, agent sous-contrat, service des Affaires Légis-
latives, la somme de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW)
conformément à l'Arrêté Ministériel n° 09/06 du 6 janvier 1987
émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation
Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité
de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 27 septembre 1989
La S/Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 05 OCT. 1989

NIYONSHUTI Anysie

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89... 23.04... 23.12
Inscrit sous poste 10... du 3-10-89
Kigali, le 3-10-89
Le gestionnaire des crédits

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

Pour acquit
TWAGIRA JEAN

CI 1553
Rubungo

7/10/89

Niyonshuti Anysie

M.I./
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI

Paiement par Comptes
No 0034 . . .
Kigali, le . . . 2 OCT. 1989
Le Directeur du Trésor
[Signature]

Il y a lieu de payer à Monsieur
TWAGIRA Jean, agent sous-contrat, service des Affaires Légis-
latives, la somme de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW)
conformément à l'Arrêté Ministériel n° 09/06 du 6 janvier 1987
émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation
Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité
de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 27 septembre 1989
La S/Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 05 OCT. 1989

NIYONSHUTI Anyisie

Vu et approuvé par:
Le Ministre des Relations
Institutionnelles
[Signature]
Antoine NTASHAMAJE

[Signature]
Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89 . . . 03.04 . . . 3.12
Inscrit sous poste . . . du 3.10 . . . 89
Kigali, le . . . 3.10 . . . 89
Le S/gestionnaire des crédits
[Signature]
Niyonshuti Anyisie

Pour Acomit
Tuagira Jean
CI 1353 Rubungo J/uaq.

M.I.
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI

Païement par Comptab.
No. 0034 .. autorisés
Kigali, le .. 05 OCT. 1989
Le Directeur du Trésor
[Signature]

Il y a lieu de payer à Monsieur
TWAGIRA Jean, agent sous-contrat, service des Affaires Légis-
latives, la somme de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW)
conformément à l'Arrêté ministériel n° 09/06 du 6 janvier 1987
émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation
Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité
de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 27 septembre 1989
La S/Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 05 OCT. 1989

NIYONSHUTI Anysie

[Signature]
Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du A. 89. B. 04. 03. 12
Inscrit sous poste 10 du 3. 10 - 89

Kigali, le 3. 10. 89

Le gestionnaire des crédits

[Signature]
Niyonshuti Anysie

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations
Institutionnelles

[Signature]
Antoine NTAHANAJE

[Signature]
Peun Acquit

Twagira Jean

CI 1353 Rubungu / Mag.

REPUBLIKA Y'U RWANDA
MINISTERE Y'UBUFATANYE BWA
GUVERNEMA N'IZINDI NZEGO
Z'UBUTEGETSI
B.P. 790 KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Uru rwandiko rw'ubutumwa ni narwo rw'inzira
Le présent ordre de mission sert en même temps
de feuille de route.

Aho uruhawa akora
Service

: *Affaires Législatives*

Urwandiko rw'ubutumwa N°

Ordre de mission

625

Ruhawe Bwana, Madamu, Madamazela

: *TURABIRWA Jean*

Délivré à Monsieur, Mme, Mlle

:

Intera n'Umulimo

: *St. Etienne*

Grade et fonction

:

Impamvu y'ubutumwa

: *Service*

Objet de la mission

:

Igihe ubutumwa buzamara

: *Une journée*

Durée de la Mission

:

Uburyo bwo kugerayo

: *Vél. off. A4770*

Mode de déplacement

:

Igihe aviliye i Kigali

: *le 15/8/1989*

Départ de Kigali

:

Igihe azagarukira i Kigali

: *le 15/8/1989*

Retour à Kigali

:

Ibyihaliye byakongerwaho

: *Depl. Fam. Sup. Rubumuniga*

Mentions spéciales éventuelles

: *à GITARAMA*

Rutangirwe i Kigali, kuwa

Départ de Kigali le

: *14/8/1989*

Ministri ushinze ubufatanye bwa Guvernema
n'Izindi Nzego Z'ubutegetsi.

Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles.

Icyemezo cy'abategetsi b'aho ubutumwa bwashohojwe

Visa de l'autorité de l'endroit où la mission est effectuée

Yahageze kuwa

Ahaguruka kuwa

Arrivée le *15/8/89*

Départ le *15/8/89*

Yagaze

Arrivée à

Ibikwiye kuba byakongerwaho

Observations éventuelles

